



Championnat Ligue Jeunes individuel de la Ligue des Pays de la Loire

Règlement Intérieur

Article 1 : Présentation

La ligue des Echecs des Pays de la Loire et l'Echiquier Montacutain organisent les Championnats de ligue Jeunes individuel 2024-2025, qualificatifs pour les Championnats de France des jeunes 2024-2025. Ils ont lieu du 08 au 10 février 2025 à l'Espace Sportif Maxime Bossis - 409, rue du Mondial - 85600 Montaigu-Vendée.

Les joueurs sont répartis dans 8 tournois :

- U8 mixtes (PPo)
- U10 mixtes (Pou)
- U12 mixtes (Pup)
- U14 mixtes (Ben)
- U16 mixtes (Min)
- U18 mixtes (Cad)
- U20 mixtes (Jun) (Selon le nombre de participants les U20 seront regroupés avec les U18)
- Tournoi « promotion » pour les non-qualifiés de U8 à U16.

Tous les joueurs doivent être titulaires d'une licence A pour la saison en cours à la Fédération Française des Echecs (FFE).

Article 2 : Règles et appariements

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Echecs (FIDE), applicable à partir du 1^{er} janvier 2023.

Tous les tournois se jouent en **6 rondes**.

En fonction du nombre de joueurs dans chaque tournoi, les appariements se font :

- Soit au Système Suisse intégral (règles C04 du Fide Handbook) ;
- Soit au Système Toutes Rondes selon les Tables de Berger.

Les joueurs seront appariés en fonction de leur classement ELO ou FIDE de février 2025. Les tournois sont homologués pour le classement ELO FIDE de mars 2025.

Seront appariés à la Ronde 1 les joueurs ayant fait contrôler leur licence et leur présence le samedi 08 février 2025 avant midi. Tout joueur dépassant cette heure ne sera apparié qu'à la Ronde 2 avec 0 (zéro) point.

Remarques :

- Sauf cas de force majeure, les appariements de la ronde n sont définitifs 15 minutes après la fin de la ronde n-1. Un joueur ne désirant pas jouer une ronde doit prévenir l'arbitre au plus tard au cours de la ronde précédente.
- Un joueur sera forfait au-delà de **15 minutes** après le lancement de la ronde.
- Aucun Bye n'est autorisé pendant l'intégralité du tournoi.

Article 3 : Cadence

Pour tous les tournois, la cadence est de **60 minutes + 30 secondes/coup**.

Article 4 : Classement et départages

Le classement s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0). Sauf en cas d'exemption, les parties non jouées sont compatibles 0 (zéro) point.

Le départage en cas d'égalité de points est :

- Pour les tournois au système Suisse, dans l'ordre le Buchholz Tronqué, le Buchholz puis la Performance ;

Nota :

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre des parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI 3.3.8.

- Pour les tournois Toutes Rondes, dans l'ordre le Sonneborn-Berger puis le Koya.

Les titres de Champion, Championne, Vice-Champion et Vice-Championne de Ligue sont respectivement attribués aux premier et deuxième de chaque tournoi et dans chaque catégorie.

Les joueuses doivent faire le choix d'une qualification pour le tournoi national « fille » ou « mixte » immédiatement après la fin du tournoi (nouveau 2024-2025 J01 art 2.4).

Article 5 : Dates et horaires des rondes

Pour tous les tournois :

Pointage	Samedi 08 février 2025	De 9h00 à 12h00
Ronde 1	Samedi 08 février 2025	13h00
Ronde 2	Samedi 08 février 2025	16h30
Ronde 3	Dimanche 09 février 2025	9h00
Ronde 4	Dimanche 09 février 2025	13h30
Ronde 5	Lundi 10 février 2025	9h00
Ronde 6	Lundi 10 février 2025	13h00
Remise des prix	Lundi 10 février 2025	17h30

Article 6 : Fin de partie

A l'issue de chaque partie, les deux joueurs signent les deux feuilles de partie et indiquent clairement le résultat en notant le score et en encadrant le nom du vainqueur, ou les deux noms en cas de partie nulle. Le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les deux originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage. Chaque joueur doit ranger ses pièces sur l'échiquier.

Article 7 : Conduite des joueurs

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des Joueurs et Joueuses d'Échecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. **Une proposition de nulle ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.**

Avant le début de la partie, les joueurs doivent vérifier la position des pièces et le choix de leur couleur. A la fin de la partie, les joueurs doivent quitter la zone de jeu.

Les joueurs ne sont pas autorisés à quitter le lieu de compétition sans la permission de l'arbitre. Le lieu de compétition est défini comme étant la zone de jeu, les toilettes, la buvette, la zone fumeur située à l'extérieur, et les autres emplacements désignés par l'arbitre. Le joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu sans la permission de l'arbitre.

Les conversations et lectures suspectes sont interdites pendant les rondes.

Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir sur lui, sur le lieu de compétition, un téléphone ou autre appareil électronique de communication (montres connectées, écouteurs Bluetooth, etc.). Il est toléré que de tels appareils soient dans le sac du joueur à condition qu'ils soient totalement éteints. Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur a un tel appareil sur lui sur le lieu de compétition, ou que l'appareil produit un son, il perdra la partie et son adversaire sera déclaré vainqueur.

Article 8 : Droit à l'image

Tout participant au tournoi autorise le club, le CDJE ou la Ligue à publier par voie de presse et/ou Internet toute photographie, prise à l'occasion du tournoi, sur laquelle il figure.

Article 9 : Equipe d'organisation

- Organisateur : Jean-Claude LAMOUREUX, président de l'Echiquier Montacutain ;
- Arbitre principal U20 à U14 et « promotion » : Luc FANCELLI (AI) ;
- Arbitre principal U12 à U 08 : Nicolas POTIRON (AFO2)
- Arbitres adjoints : Des arbitres adjoints seront désignés ultérieurement et sur place.

Article 10 : Jury d'appel

Un jury d'appel est constitué au début du championnat, sa composition est la suivante :

- L'arbitre principal ou un représentant du corps arbitral qu'il aura désigné ;
- Le directeur régional des Jeunes ou son représentant ;
- L'organisateur ou son représentant.

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant.

Article 11 : Remarques

Tout au long du tournoi, les règles de la FFE et de la FIDE seront appliquées pour tout autre point ne faisant pas l'objet du présent règlement. Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur ainsi que la Charte des Joueurs et Joueuses d'Echecs de la FFE. Une échelle de sanctions allant de l'avertissement oral à l'exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la FFE.

L'arbitre Principal U20-U14-promotion

Luc FANCELLI

L'arbitre Principal U12-U08

Nicolas POTIRON

L'organisateur

Jean-Claude LAMOUREUX